



COMMISSION DE SUIVI DE SITE MINAKEM BEUVRY-LA-FORÊT

Sous-préfecture de Douai

Date : 06/05/26

Collège « Administrations de l'Etat »

- Monsieur AZZOPARDI, Sous-préfecture de Douai
- Monsieur HELLEMANS, Sous-préfecture de Douai
- Monsieur DELCOURT, Département du Nord
- Monsieur MELIN, DREAL

Collège « Exploitant »

- Monsieur LEFEBVRE, Minakem Beuvry Production
- Monsieur DELSERT, Minakem Beuvry Production
- Madame RIMBERT, Minakem Beuvry Production

Collège « Salariés »

Aucun membre n'était présent.

Collège « Collectivités »

- Monsieur MERLY, Maire de Marchiennes
- Monsieur BRAME, Mairie de Rosult

Collège « Riverains et associations »

- Monsieur BIGOT, Nord Nature Environnement

Personnes qualifiées

- Commandant LADRIERE, SDIS 59
- Major BLONDEAU, Gendarmerie de Douai
- Commandant DE LESELEUC, Gendarmerie de Douai

Secrétariat de la CSS :

- Madame DUBRULLE, S3PI

Excusés :

- Monsieur DESPRES, Riverain
- Madame PIQUET, Gendarmerie d'Orchies

Ordre du jour

I. Élection du président de la CSS et introduction de Monsieur le sous-préfet de Douai	3
II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2025 (risques technologiques et risques chroniques)	3
III. Questions et échanges	10

La séance est ouverte à 14 heures 05.

I. Élection du président de la CSS et introduction de Monsieur le sous-préfet de Douai

Monsieur le sous-préfet informe l'audience de l'absence d'un représentant du collège salariés à la CSS et laisse la parole à l'exploitant.

En l'absence du collège « salariés », le quorum n'est pas atteint, ce qui ne permet pas de procéder à des délibérations ou à des décisions officielles. Par conséquent, l'élection du président de la CSS n'a pas lieu ce jour, elle est reportée à la prochaine CSS.

Il a été convenu que, dans l'attente de cette élection, M. LEFEBVRE, nouveau directeur de Minakem en remplacement de M. Lopes, assurera les fonctions de président de la CSS.

Son élection officielle interviendra lors de la prochaine réunion.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2025 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est projeté.

1. Évolutions organisationnelles et nominations

M. LEFEBVRE indique que le site sort d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) clôturé fin 2025, ayant entraîné une réduction des effectifs d'environ 40 %.

Il informe qu'il occupe les fonctions de directeur du site Minakem de Beuvry-la-Forêt depuis le 5 janvier 2026. Il annonce également l'arrivée, cette semaine, du nouveau responsable HSE, M. Delsert, présent lors de la réunion. Mme RIMBERT, responsable HSE du groupe, a assuré l'intérim jusqu'à la prise de fonction de M. DELSERT.

M. LEFEBVRE revient sur son parcours professionnel, marqué par plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie chimique et pharmaceutique. Après une expérience à Toulouse, il a rejoint le groupe Minakem et plus particulièrement le site de Beuvry-la-Forêt dans le cadre d'une opportunité professionnelle.

M. DELSERT présente son parcours, avec 20 années d'expérience au sein du groupe PPG, dont 13 ans au sein du service HSE.

2. Présentation des activités

M. LEFEBVRE présente la société Minakem qui appartient au groupe Minafin. Le groupe est structuré autour de deux entités : Minakem et Minascent. Le site de Beuvry-la-Forêt fait partie des quatre sites de Minakem, dont les trois autres sont situés à Montréal, Louvain-la-Neuve et Dunkerque (ancien site AstraZeneca).

M. LEFEBVRE rappelle que le site de Beuvry-la-Forêt est spécialisé dans le développement, l'industrialisation et la commercialisation de molécules à visée pharmaceutique. Le site dispose d'expertises techniques en chimie, notamment sur les réactions d'hydrogénation (jusqu'à 15 bar), les réactions cryogéniques (jusqu'à -80 °C), la distillation ainsi que les réactions impliquant le brome et le

cyanure. Le site dispose d'un centre R&D, distinct des activités de production. Ce centre dispose d'un laboratoire dédié à la sécurité des procédés.

Les productions réalisées sur le site restent de petite échelle, l'activité étant spécialisée dans la chimie fine à visée pharmaceutique. Les quantités produites vont de 0,1 à 2 kg au sein du kilolab, jusqu'à une taille maximale d'environ 350 kg de produit.

M. LEFEBVRE informe qu'en matière de qualité et de conformité réglementaire, le site fait l'objet d'inspections triennales de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé). Il dispose également de l'agrément de la FDA (Food and Drug Administration) pour la commercialisation de ses produits aux États-Unis, ainsi que de l'agrément de l'agence de santé japonaise (PMDA).

Les équipements du site comprennent des réacteurs (émail ou Hastelloy), des installations de filtration (filtres et centrifugeuses), des équipements de séchage (sécheurs agités et étuves à plateau) ainsi que des équipements de réduction de la taille des particules.

3. Historique et organisation du site

M. LEFEBVRE explique que le site a démarré son activité en 1928 et s'est orienté vers la chimie fine organique à partir de 1962. Plusieurs évolutions ont ensuite marqué son développement, avec les rachats successifs par CFPI en 1989, Nufarm en 1998, puis Minakem en 2005.

Une photo aérienne du site est projetée.

M. LEFEBVRE présente les trois accès distincts dont dispose le site :

- l'entrée A dédiée au personnel ;
- l'entrée B destinée aux flux de matières et à l'expédition des produits finis ;
- l'entrée C réservée aux approvisionnements d'Air Liquide en azote liquide.

M. LEFEBVRE précise que les matières premières sont stockées selon les règles de compatibilité chimique. Les activités de fabrication sont réparties dans des ateliers dédiés, comprenant notamment un atelier pilote ainsi qu'un nouvel atelier mis en service en 2023.

Le site comprend également une station de traitement des eaux usées intégrant plusieurs étapes : neutralisation du pH, décantation, traitement par boues activées, ultrafiltration et filtration sur charbon actif. Les eaux chargées ainsi que les effluents solvantés sont, quant à eux, pris en charge par des centres de traitement extérieurs spécialisés.

Les installations comportent par ailleurs des zones de R&D regroupant des laboratoires de synthèse et d'analyse, des ateliers de maintenance et d'utilités, ainsi que des espaces administratifs liés à la production.

4. Effectifs

M. LEFEBVRE indique que le site employait, fin 2024, environ 150 à 160 personnes, dont 109 en production et 44 en R&D. À fin 2025, les effectifs de production ont été réduits à 70 salariés dans le cadre du PSE, sans impacter les équipes R&D. Le service HSE a, quant à lui, été réduit à deux personnes. L'effectif cible du PSE est fixé à 59 salariés, à atteindre d'ici le premier semestre 2026.

M. AZZOPARDI demande si M. LEFEBVRE dispose d'une visibilité concernant le reclassement des salariés concernés par le PSE. Il précise qu'un suivi est assuré par la sous-préfecture de Douai en lien avec France Travail. Il rappelle les chiffres suivants : 32 personnes étaient concernées par le CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle), dont 28 y ont adhéré ; parmi elles, 11 ont retrouvé un emploi, 9 sont en formation, 7 sont toujours en recherche d'emploi et 1 poursuit un projet professionnel.

M. AZZOPARDI précise que la sous-préfecture poursuit l'accompagnement individuel des salariés afin de favoriser leur retour à l'emploi. Il souligne que les qualifications des personnels concernés peuvent représenter un atout pour d'autres entreprises du secteur. Il rappelle également que le CSP est fixé à 12 mois.

M. LEFEBVRE indique que le suivi du PSE est aussi assuré en interne par la responsable des ressources humaines.

M. BIGOT demande à l'exploitant si la réduction des effectifs ne se fait pas au détriment des conditions de sécurité.

M. LEFEBVRE répond qu'aucune réduction des exigences en matière de sécurité n'a été engagée à la suite du PSE. Il précise que le PSE a été mis en œuvre afin de permettre au site de traverser les années 2026 et 2027 dans un contexte de faible activité. Le chiffre d'affaires est passé d'environ 40 M€ en 2021 à près de 10 M€ en 2025. Une phase de départs volontaires a d'abord été engagée, avant la mise en place du PSE en 2025, avec pour objectif d'atteindre un effectif de 59 salariés. Il explique que cette démarche est en cohérence avec la baisse de l'activité, notamment la diminution du nombre de lots, passé de plus de 1 000 en 2021 à 364 en 2025, ainsi que la réduction du tonnage global, qui a été divisé par cinq.

M. LEFEBVRE souligne que la baisse du chiffre d'affaires est attribuée à la perte de plusieurs clients importants, sans qu'une dynamique de prospection suffisante ait été engagée auparavant pour compenser cette perte.

Il ajoute que les délais avec les clients dans le secteur pharmaceutique sont particulièrement longs : entre les premiers échanges et le démarrage de la production, un délai de deux à trois ans peut s'écouler, notamment en raison de la durée des études cliniques et de la forte érosion des projets.

M. LEFEBVRE souligne toutefois une forte progression de l'activité pilote depuis 2025, avec une augmentation du nombre de projets en développement. L'objectif reste de reconstituer progressivement le portefeuille d'activités avec des retombées attendues à partir de 2028-2029.

5. Bilan sécurité et sûreté

Mme RIMBERT aborde le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) structuré autour de sept thématiques, qu'elle énumère. Elle précise que des révisions de procédures sont réalisées régulièrement sur ces différentes thématiques, et que certaines procédures sont amenées à évoluer au cours de l'année 2026.

Mme RIMBERT informe que la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) a été signée par M. LEFEBVRE, à son arrivée. Elle rappelle que les objectifs demeurent inchangés, à savoir prévenir les accidents majeurs et en réduire les conséquences éventuelles à travers diverses actions. Parmi celles-ci, on retrouve : l'identification et l'évaluation des risques d'accidents majeurs, la maîtrise des conditions d'exploitation, la gestion des modifications d'installations, l'identification et la préparation aux situations d'urgence, la mise en place et le suivi de mesures de maîtrise des risques.

Mme RIMBERT précise également que les accidents et incidents, qu'ils soient majeurs ou mineurs, font systématiquement l'objet d'un signalement, d'une analyse et de la mise en place d'actions correctives ou préventives adaptées.

Le personnel bénéficie de formations et de sensibilisations, y compris les salariés des entreprises extérieures intervenant sur le site.

Mme RIMBERT souligne que des actions de communication d'informations sont menées auprès de l'ensemble des collaborateurs en matière de sécurité, de santé et de préservation de l'environnement.

6. Formation

Mme RIMBERT informe que le volume total des formations réalisées en 2025 s'élève à 1 450,5 heures, incluant toutes les thématiques de formation (transport, environnement, secourisme, hygiène et santé, plan d'urgence, etc.). Le volet sécurité représente environ 50% du volume global des formations effectuées.

Mme RIMBERT présente la journée sécurité (« Safety Day »), organisée en 2025 pour sa quatrième édition sur l'ensemble des sites Minakem. Plusieurs ateliers étaient proposés autour des risques professionnels, notamment des quiz sécurité, des exercices liés au port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant), la prévention des chutes de plain-pied ainsi qu'un atelier consacré au thème « réfléchir avant d'agir ». Elle précise que 106 collaborateurs ont participé à cet événement et que celui-ci a recueilli un taux de satisfaction de 96 %.

Mme RIMBERT indique que le plan de formation 2026 prévoit le maintien des formations habituelles (plan d'urgence, secourisme, CSSCT...), ainsi que la mise en place d'une journée de formation consacrée au « leadership sécurité » à destination des managers.

7. Identification et évaluation des risques liés aux accidents majeurs

Mme RIMBERT évoque le dernier projet d'extension du site, dénommé « Phoenix : atelier 502 ». Ce projet comprend le réaménagement de l'atelier avec de nouvelles installations de fabrication ainsi que des modifications dans la zone utilités avec la mise en place d'un groupe froid ammoniac et des équipements de traitement des rejets gazeux.

Cette modification a été considérée comme non substantielle par la DREAL et l'atelier est désormais en exploitation depuis 2025.

Mme RIMBERT aborde le sujet des PFAS et indique que le site de Beuvry-la-forêt a fait l'objet d'une campagne de mesures fin 2023. Trois campagnes mensuelles ont été réalisées. Les résultats ont mis en évidence un niveau élevé de l'indice AOF (fluor organique adsorbable), sans permettre toutefois de conclure à la présence de PFAS (per-and polyfluoroalkyl substances) identifiés. Le site a corrélé cet indice élevé à une production fluorée en cours sur l'installation.

À la suite de ces résultats, Mme RIMBERT indique qu'à la demande de la DREAL, le site réalise un suivi trimestriel des mesures en sortie de STEP (station d'épuration) afin d'évaluer la teneur en PFAS selon une liste définie. Le site a également mis en place un traitement charbon actif en sortie STEP, lors des campagnes spécifiques fluor, pour réduire les émissions de PFAS au niveau du rejet en milieu naturel.

En 2025, quatre prélèvements ont été réalisés, un par trimestre, avec une comparaison effectuée avec et sans le traitement charbon actif à la demande de la DREAL. Au niveau des AOF l'indice a baissé avec des résultats inférieurs à 100 µg/L. En revanche, la présence de certains PFAS a été détectée.

Mme RIMBERT indique ensuite que le site de Beuvry-la-forêt utilise des liquides inflammables, dont un usage massif de solvants stockés en citernes et en cuves. L'ensemble des productions est réalisé en milieu solvanté. Une étude avait été menée sur cette thématique avant le PSE. Le site se penche de nouveau sur cette étude afin d'examiner les modalités d'évolution des zones de stockage.

Mme RIMBERT aborde ensuite le sujet des BREF WGC (*document de référence sur les meilleures techniques disponibles pour la fabrication de produits chimiques organiques en grand volume*) dont la dernière version du référentiel a été publiée en décembre 2022. L'étude du BREF a été transmise à la DREAL par le site de Beuvry-la-forêt en décembre 2023. Des compléments ont ensuite été demandés par la DREAL en août 2025. Mme RIMBERT indique qu'une réponse est prévue pour fin juillet 2026.

Mme RIMBERT évoque ensuite le sujet de la consommation de l'eau. Le site est autorisé à consommer 150 000m³ d'eau de forage et 30 000m³ d'eau potable. En 2025, la consommation s'est élevée à 25 096m³ pour l'eau de forage et 13 065m³ pour l'eau potable.

En 2023, la réalisation d'une étude technico-économique a été demandée pour connaître les solutions techniques et le cout associé pour réduire la consommation d'eau du site. Cette étude a été réalisée en 2025 et propose de recycler une partie de l'eau qui sort de la station d'épuration pour la réutiliser sur les process. Mme RIMBERT précise cependant que cette solution n'a pas été déployée compte tenu de la baisse d'activité et du fait que la consommation du site est au deçà des seuils imposés.

Mme RIMBERT présente ensuite le sujet des mesures de maîtrise des risques (MMR). Plusieurs mesures de détection sont évoquées, dont la détection de brome (contrôles semestriels et temps de réponse), la sécurisation de ligne de gaz naturel, la détection magasin solides et sur le groupe froid à l'ammoniac (détection NH₃). Elle précise également qu'une autre mesure de maîtrise des risques sur la ligne de transfert solvants sera contrôlée cette année.

Mme RIMBERT présente également leur processus de marche dégradée. Elle indique qu'en cas de défaillance des dispositifs existants, des mesures compensatoires sont mises en œuvre. Parmi les cinq situations de marche dégradée recensées en 2025, une n'a pas encore été clôturée.

8. Maîtrise des procédés et maîtrise d'exploitation

Mme RIMBERT présente les processus de vérification des procédés :

- les études de sécurité thermique réalisées par le pôle R&D (mesure des chaleurs de réaction, accumulation thermique, dégagements gazeux).
- l'étude de déviation consistant à découper le procédé en différentes étapes et à analyser les potentiels risques. Cela permet de rédiger les modes opératoires de fabrication et les consignes pour les opérateurs.
- la sécurité des poudres permettant d'éviter une décomposition spontanée lors d'une opération (émottage/broyage) et d'éviter un départ de feu.

Mme RIMBERT détaille ensuite la réglementation relative au Plan de Modernisation des Installations (PM2I). Elle présente notamment la procédure mise en place pour la maîtrise du vieillissement des installations, le recensement des équipements concernés, la création de fiches de visites périodiques permettant la réalisation de contrôles de routine, ainsi que les vérifications effectuées en interne ou par des organismes externes. L'ensemble des équipements contrôlés a été jugé conforme.

Mme RIMBERT aborde ensuite l'encadrement et le suivi des entreprises extérieures. Elle indique que 107 plans de prévention ont été rédigés en 2025, dans la continuité des années précédentes. Une

attention particulière est portée à la certification MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité Santé Environnement des Entreprises) ainsi qu'à la formation des intervenants, tant pour les opérateurs (N1) que pour les chefs d'équipe (N2). Le site affiche une volonté de renforcer la part des entreprises extérieures certifiées MASE ainsi que le niveau de formation des personnels intervenants.

Aucun accident impliquant les entreprises extérieures n'a eu lieu en 2025.

9. Gestion des modifications

Mme RIMBERT explique que chaque demande de modifications fait l'objet d'une évaluation HSE. En 2025, les investissements s'élèvent à 414K€ dont 234K€ dédiés à l'environnement comprenant le revamping de l'automate de la station d'épuration, l'entretien des sols et fosses, le remplacement de l'aérateur de la station d'épuration. 141K€ ont été dédiés à la réalisation d'études, telles que sur le recyclage des eaux, sur le stockage des solvants et les réseaux incendie.

10. Gestion des situations d'urgences

Mme RIMBERT évoque l'exercice du 21/05/2025 mené avec le SDIS, cellule CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique), sur un scénario de fuite de brome dans un local. Cet exercice a mobilisé le travail des équipiers de seconde intervention (ESI) et du SDIS 59. À la suite de cet exercice, deux actualisations du POI ont été réalisées.

La première actualisation de juin 2025 a consisté en l'ajout d'un officier de liaison (SDIS), la création d'un nouveau format de fiche réflexe et l'ajout d'éléments réglementaires dans le POI (prélèvements en cas d'accidents : convention DUQAM, capacité de remise en état et nettoyage après un accident majeur, connaissance de l'état des stocks en temps réel). En novembre 2025, la seconde actualisation a principalement nécessité une révision à la suite du PSE et la suppression de l'officier de liaison après accord du SDIS 59.

Mme RIMBERT indique que dans le cadre de la gestion des situations d'urgences, la composition des équipes est la suivante : 5 ESI dont 1 COI (Chef des Opérations Internes), 1 cariste, 1 technicien utilités. Elle précise que dès que la composition est inférieure, le mode dégradé est déclenché jusqu'à la mise en sécurité du site et l'arrêt des fabrications.

Les nouveaux ESI ont bénéficié de formations en 2025 sur site et au CNPP (Centre National de Prévention de Protection) de Vernon. Par ailleurs, les ESI sont régulièrement recyclés et font l'objet d'exercices avec un suivi de réalisation effectué au niveau des équipes et individuellement. En 2025, deux nouveaux directeurs des secours ont également été formés, ainsi qu'une personne dédiée à la communication, dans le cadre des fonctions POI.

Mme RIMBERT indique enfin qu'un exercice cadre a été réalisé en octobre 2025, et souligne l'importance de mener des exercices non seulement sur le terrain, mais également en salle.

11. Surveillance de la performance HSE

Mme RIMBERT énumère les indicateurs HSE des salariés pour l'année 2025 : 0 accident avec arrêt, 2 accidents sans arrêt, 3 soins, 1 accident de trajet et 73 jours d'arrêts.

L'indicateur TF1 annuel (taux de fréquence) est de 0 et l'indicateur TG annuel (taux de gravité) est de 0.36. Mme RIMBERT souligne une nette amélioration des performances de sécurité depuis 2020.

Mme RIMBERT informe également qu'aucun accident majeur n'a eu lieu en 2025. En revanche, 6 incidents de pollution (dont 3 concernant la STEP) se sont produits sur l'année, ainsi qu'un

déclenchement d'alarme et 3 événements liés à la sûreté. Toutes les actions ont été clôturées. Elle évoque aussi un signalement associé à une MMR, en l'occurrence un déclenchement intempestif de l'extinction mousse haut foisonnement dans une cellule de stockage.

Mme RIMBERT revient sur les différentes inspections de la DREAL réalisées en 2025, en commençant par une inspection portant sur les PFAS et les rejets aqueux avec une demande de suivi des substances utilisées ou ayant été utilisées lors des prochaines campagnes de surveillance. L'objectif est d'identifier les matières premières, les produits intermédiaires ou les produits finis susceptibles d'appartenir à la catégorie des PFAS.

À la suite de cela, un produit en cours de développement sur le site a été identifié, entraînant l'annulation du lancement de la campagne de production. Mme RIMBERT précise néanmoins que le site a sollicité un prestataire en mesure de réaliser des analyses de PFAS. Une campagne de mesures a ainsi été réalisée afin d'établir un état initial, le site n'étant pas en production de ces substances. Les résultats obtenus se sont révélés inférieurs aux seuils de détection.

Mme RIMBERT conclut que si le site devait faire cette campagne de production, il aurait la capacité de renouveler ce type de mesures et de vérifier l'absence de rejets de ces substances dans le milieu naturel.

Mme RIMBERT évoque ensuite la seconde inspection, qui a porté sur la capacité à faire des prélèvements en cas d'accidents. Le site de Beuvry est rentré dans le dispositif DUQAM, un dispositif porté par ATMO. Elle explique qu'en cas d'accidents ATMO vient sur site pour pouvoir faire les prélèvements en cas de situation d'urgence.

Mme RIMBERT explique ensuite que le site se base sur différents retours d'expérience d'accidents/incidents que ce soit à travers des sources externes : BARPI, CCPS (organisme américain) et EPSC (organisme européen) ainsi que des retours internes au niveau du groupe. Lorsque certains événements sont susceptibles de concerner les activités du site, des actions préventives sont mises en place.

Mme RIMBERT revient ensuite sur les contrôles inopinés mandatés par la DREAL, dont un réalisé début 2026 sur les rejets « air » du nouvel atelier équipé d'un traitement charbon actif. La mesure effectuée s'est révélée conforme. Elle mentionne également un second contrôle annuel portant sur la STEP, à l'issue duquel l'ensemble des paramètres suivis a été jugé conforme.

Mme RIMBERT évoque la mise en place de dispositifs d'audits. Des audits internes, mandatés directement par le service HSE du site, permettent de vérifier certaines procédures. Dans ce cadre, un audit a été réalisé en 2025 sur le thème de la consignation.

Des audits SGS externes sont également réalisés. En 2025, un audit a été mené sur les thèmes de la formation et de l'organisation. Un autre est programmé sur la conception et la gestion des modifications, et deux audits supplémentaires sont prévus en 2026.

De plus, 21 tournées de terrain HSE/AQ/EO ont été réalisées en 2025. Ces tournées consistent en des visites réalisées en binôme (manager/technicien) sur le terrain, afin d'échanger avec les opérateurs sur leurs activités et de vérifier la bonne application des consignes de sécurité et de qualité. Le cas échéant, des actions sont mises en place.

Mme RIMBERT revient également sur les réunions CSSCT et CSE traitant des sujets HSE en 2025, avec la tenue de quatre réunions CSSCT ordinaires ainsi qu'une réunion CSSCT élargie aux entreprises

extérieures. Des visites terrains sont organisées par la CSSCT sur différentes zones et toutes les actions issues de celles-ci sont intégrées dans le système de suivi interne.

Aucune visite des assureurs n'a eu lieu en 2025, la dernière s'étant déroulée en 2024. La prochaine visite est planifiée pour juillet 2026.

Mme RIMBERT informe qu'un audit HSE a été réalisé à la demande d'un client en 2025.

Pour conclure, Mme RIMBERT annonce que le site de Beuvry-la-Forêt a réalisé sa première évaluation EcoVadis. EcoVadis permet de mesurer la maturité du système de gestion de la responsabilité sociétale de l'entreprise, à travers plusieurs piliers : environnement, social et droits humains, éthique et achats responsables. Cette évaluation annuelle répond aux exigences d'un certain nombre de clients du site. Pour l'année 2025-2026, le site a obtenu la médaille d'argent.

M. LEFEBVRE clôt la présentation en soulignant que le système SGS est complet et permet de couvrir toutes les exigences réglementaires définies. Il souligne, par ailleurs, que les efforts menés sur la culture sécurité et environnement depuis plusieurs années permettent d'arriver à zéro accident sur l'année 2025. Il rappelle que le PSE n'a eu aucun impact sur le volet réglementaire ni sur la sécurité du site. Par ailleurs, il met en avant le potentiel du site en matière de digitalisation, notamment pour remplacer certaines procédures papier actuellement chronophages.

Dans la continuité des actions déjà engagées, le site poursuivra le traitement des principaux sujets réglementaires de l'année 2026 et renforcera son organisation en matière de gestion des situations d'urgence, en lien avec le SDIS. Il précise que les relations avec le SDIS sont étroites, avec des échanges et des rencontres réguliers.

III. Questions et échanges

M. AZZOPARDI remercie l'exploitant pour sa présentation et donne la parole à M. MELIN.

M. MELIN rappelle que le site est situé dans un environnement urbanisé à proximité immédiate des populations et que les activités du site peuvent avoir des impacts à l'extérieur en cas d'accident majeur. Il souligne l'existence d'un PPRT sur la commune de Beuvry-la-Forêt.

Concernant le turnover au sein du site, notamment au niveau de la direction et en l'absence de responsable HSE (malgré la présence d'un relais HSE groupe), il rappelle que la fonction HSE constitue un maillon essentiel, particulièrement dans ce contexte d'incertitudes lié au PSE, susceptible de favoriser la survenue d'incidents. Il souligne ainsi la nécessité d'une vigilance renforcée, tant de la part de l'exploitant que de la DREAL, dans un environnement socio-économique complexe.

M. MELIN apporte également une précision réglementaire concernant le SGS : celui-ci, au sens réglementaire, porte exclusivement sur la prévention des accidents majeurs et non sur la sécurité des travailleurs. Il en est de même pour la PPAM, qui ne couvre que les aspects liés à la prévention des accidents majeurs. Il rappelle l'importance de bien maîtriser le périmètre de ces dispositifs afin d'éviter tout risque de non-conformité.

Il revient par ailleurs sur une information relative aux PFAS. Il précise que les AOF ne couvrent pas spécifiquement les PFAS, mais l'ensemble des substances fluorées. Les PFAS sont des substances fluorées parmi d'autres. Ainsi, la mesure des AOF permet de détecter la présence globale de composés fluorés sans certitude qu'il s'agisse de PFAS.

Le dispositif mis en place par la DREAL vise l'analyse d'environ 20 PFAS. Les AOF permettent ainsi de détecter d'autres substances fluorées potentielles. L'approche consiste également à interroger l'exploitant sur l'utilisation, actuelle ou passée, de matières premières ou de produits intermédiaires ou finaux susceptibles de contenir des PFAS. Il reconnaît qu'il s'agit d'une démarche complexe.

M. MELIN confirme que le dispositif va se poursuivre, Minakem figurant parmi les sites représentant une part importante des flux de PFAS et d'AOF suivis (top 99 selon le ministère). L'objectif est de maintenir la surveillance afin d'identifier, mesurer, réduire, voire supprimer ces substances. Il souligne enfin que la connaissance évolue, tout comme les exigences de l'État et le niveau d'attente vis-à-vis des industriels.

M. MELIN aborde ensuite le sujet du réexamen IED. Il rappelle que, dans tous les cas, les meilleures techniques disponibles (MTD) devront être appliquées à compter de décembre 2026, conformément au délai réglementaire de quatre ans entre la publication du document BREF et sa mise en application sur les sites industriels.

Concernant la consommation d'eau, M. MELIN indique que, même si la baisse d'activité entraîne mécaniquement une diminution des consommations, il reste nécessaire de poursuivre les efforts d'amélioration, notamment en suivant les consommations spécifiques. Il souligne que le PSE, et donc la réduction de l'activité, ne doit pas conduire à relâcher les démarches d'optimisation de la consommation d'eau.

M. AZZOPARDI interroge l'exploitant sur les mesures de bruit réalisées aux abords du site et sur les relations entretenues avec le voisinage.

Mme RIMBERT indique qu'aucune plainte de riverains n'a été enregistrée en 2025 et précise que les mesures de bruit réalisées sont conformes aux exigences réglementaires.

M. BLONDEAU et M. DE LESELEUC confirment qu'aucune plainte n'a été enregistrée.

M. AZZOPARDI revient ensuite sur l'atelier récemment développé dans le cadre du précédent plan de relance, en soulignant la coexistence d'installations plus anciennes. Il interroge l'exploitant sur le plan de modernisation des parties les plus anciennes du site dans la perspective d'une reprise de l'activité.

M. LEFEBVRE confirme l'existence d'un plan de modernisation du site. Il explique qu'un projet de revamping d'atelier a déjà été engagé, avec le démontage complet de l'atelier existant puis sa reconstruction afin de répondre aux exigences en matière de qualité et de sécurité. Il ajoute que depuis fin 2025, l'objectif est de transférer un certain nombre de synthèses vers ce nouvel atelier, dans le but d'y accueillir à la fois des synthèses existantes et de nouveaux produits. Dans le contexte actuel de baisse des volumes, un plan de fermeture progressive des ateliers les plus vétustes est également envisagé afin de concentrer les activités sur les installations les plus récentes.

M. LEFEBVRE précise que, lorsque le portefeuille d'activités sera reconstitué, les moyens nécessaires pourront être mobilisés pour poursuivre la modernisation et la rénovation de certaines parties d'ateliers. Un plan existe déjà, mais aucun calendrier précis n'est fixé à ce stade, celui-ci restant dépendant de la situation économique.

M. AZZOPARDI souligne l'importance du site pour le territoire, historiquement marqué par une industrie de pointe, dans un contexte de forte concurrence internationale, notamment de la Chine et de l'Inde, qui ont fortement progressé ces dernières années. Il réaffirme son soutien au site de Beuvry-la-forêt.

M. LEFEBVRE conclut en soulignant que la sécurité constitue un levier essentiel du développement de l'activité, répondant à de fortes exigences clients. Il affirme que les clients s'appuient généralement sur un double sourcing : en Europe et en Asie, et que le site de Beuvry-la-Forêt se positionne comme attractif sur le marché européen. Par ailleurs, les clients audient le site au niveau qualité mais aussi sur la sécurité.

La séance est levée à 15h35.

Le président de la CSS



Maxime Lefebvre